Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 1er juillet 1874

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (15)
Collation3 p. (203v, 204r, 205v)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Adolphe Hourdequin, 1er juillet 1874, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 19/12/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·eGodin, Jean-Baptiste André (1817-1888)
Date de rédaction1er juillet 1874
Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)
DestinataireHourdequin, Auguste Adolphe (1824-)
Lieu de destination36, place de l'Hôtel de Ville, Saint-Quentin (Aisne)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843?context=pdf

Description

RésuméGodin envoie à Hourdequin un article sur des faits qui intéressent la ville de Guise. Il lui laisse entendre que la publication doit être anonyme. Le texte de l'article est copié à la suite de la lettre (folios 204r, 205v) : il porte sur les difficultés que l'administration départementale cause aux écoles du Familistère et décrit leur fonctionnement.

Mots-clés

Articles de périodiques, Éducation, Familistère
Personnes citées

- Gigault de Crisenoy, Étienne Jules (1831-1901)
- Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Lieux citésGuise (Aisne) – Familistère : écoles
Notice créée par Équipe du projet FamiliLettres Notice créée le 07/07/2023
Dernière modification le 05/08/2025

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843?context=pdf

203

Versailles 1 Juillet 74

Monsieur Mourès gérant,

Vous me ferez bien plaisir d'insérer dans votre prochain numéro l'article que je vous envoie ci-inclus.

C'est une entrée en matière sur un certain nombre de faits qui intéressent la ville de Grasse. Je tiens, autant que cela sera possible, à ne pas intervenir directement dans cet exposé de faits.

Si vous jugez quelque mesure nécessaire à prendre, veuillez me l'écrire.

Votre tout dévoué

[illegible]

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843?context=pdf

On nous donne de Guise des détails intéressants sur des difficultés et des embarras que l'administration départementale créerait à l'école libre fondée à Guise, par M. Godin, dans le Familistère.

Nous croyons devoir, pour reproduire ces informations dans leurs détails, attendre une confirmation nécessaire; et, en effet, on nous dit que cette institution est menacée d'être fermée, que les professeurs se voient obligés de donner leur démission sous le poids des mesures qu'on leur fait, et que le principal motif de cette intimidation proviendrait de ce que M. Godin aurait refusé à l'administration d'admettre que le catéchisme soit fait par le curé dans son établissement même, et ~~à~~ à ce qu'il aurait, au contraire, demandé que les enfants du Familistère continuassent à aller à l'Eglise pour recevoir les leçons du prêtre, comme cela a toujours eu lieu.

Nous avons peine à croire que l'administration puisse trouver en ceci matière à des mesures de la nature de celles ~~qu'on nous signale~~ dont nous parle. Nous pensons, au contraire, que M. le Préfet ne peut hésiter à couvrir de sa protection un établissement d'éducation comme celui fondé par M. Godin.

Notre correspondant nous signale en effet, ce que nous savons déjà depuis longtemps, que le remarquable établissement d'éducation fondé par M. Godin, pour servir d'école aux enfants de ses ouvriers, renferme pour chaque âge de l'enfance

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843?context=pdf

des salles séparées, et que chacune d'elles a ses maîtres ou maîtresses, sous la direction d'un chef d'institution qui surveille l'enseignement de toutes les classes. Un mobilier modèle de tables et bancs sert aux élèves des méthodes nouvelles d'enseignement pour que dans ces classes les enfants savent lire couramment dès l'âge de 6 ans, et cela sans avoir été astreints à aucune fatigue, mais au contraire l'enseignement est pour eux une récréation.

Pour les classes supérieures les ingénieurs de l'usine font des cours qu'on ne trouve ailleurs que dans les écoles d'arts et métiers de l'Etat.

150 enfants d'ouvriers sont ainsi élevés et entretenus chez M. Godin, gratuitement; tout est livré à ces enfants sans aucun frais pour les parents: livres de classe, papier, plumes, encre, modèles, boîtes de compas, instruments de mathématiques et de dessin; tout le matériel d'enseignement enfin, et, pour un certain nombre d'enfants, la nourriture et le vêtement, tout cela est gratuit.

Nous avons donc raison de dire que nous croyons impossible que M. le Préfet fasse fermer un semblable établissement, et qu'il condamne 150 enfants pauvres à vagabonder dans les rues, au lieu de recevoir une bonne éducation. C'est pourquoi nous attendrons de nouveaux renseignements avant de donner d'autres détails sur cette affaire.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Famililettres/items/show/47843?context=pdf